



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 21 décembre 2022 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **29**

Date de la convocation :
15 décembre 2022

Délibération n° DCM22-12-21P17

**Ressources humaines – Modification du tableau des
effectifs**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme.

Procurations :

Mme Catherine Klein à Mme Hélène Cinési

Mme Corinne Gonzalez à Mme Rosemay Crémieux

M. Stéphane Garcia à M. Georges Elnecave

Mme Claude Blaho-Poncé à Mme Marie Passieux

M. Franck Rugani à Mme Paquita Médiani

M. Michel Vullierme à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Louise Jaber

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En prévision des évolutions de carrière pour l'année 2023 dans le cadre des avancements de grade et de la promotion interne, il est proposé de créer les emplois suivants à temps complet :

- Filière administrative : Adjoint administratif principal de première classe : 7 postes
- Filière technique : Agent de maîtrise principal : 6 postes
- Filière culturelle : Adjoint du patrimoine principal de première classe : 1 poste
- Filière culturelle : Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèques de deuxième classe : 1 poste.

Il est précisé que les emplois non pourvus par l'effet du déroulement de carrière ont vocation à être supprimés du tableau des emplois.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la création des emplois à temps complet énumérés ci-dessus et dans le tableau des emplois ci-joint,

- de décider que le tableau des emplois de la collectivité sera modifié en conséquence,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens réunie le 14 décembre 2022 et a été présentée au Comité Technique réuni le 19 décembre 2022.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création des emplois à temps complet énumérés ci-dessus et dans le tableau des emplois ci-joint,

DECIDE que le tableau des emplois de la collectivité sera modifié en conséquence,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE